REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE BISCHHEIM

BAS-RHIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 février 2019

sous la présidence du Maire, **M. Jean-Louis HOERLE**

Nombre des membres élus : 33 Conseillers en fonctions : 33

Conseillers présents : 24 Conseillers absents : 9

dont 9 excusés

7 membres ont voté par procuration.

12) POINT DE L'ORDRE DU JOUR :

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE ET SON RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

Rapporteurs : Madame Danielle TISCHLER, Adjointe au Maire et M. Jean-Louis HOERLE, Maire.

LE DEBAT A EU LIEU.

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 11 FEV. 2019 et de la publication / notification le 12 FEV. 2019

Le Maire

MAIRIE DE BISCHHEIM 67800

POUR EXTRAIT CONFORME
BISCHHEIM LE 8 FEVRIER 2019
LE MAIRE
JEAN-LOUIS HOERLE
VICE-PRESIDENT DE L'EUROMETROPOLE

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Débat d'Orientation Budgétaire et son Rapport d'orientations budgétaires 2019**

L'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales indique que, dans les communes de plus de 10.000 habitants, le maire présente au conseil municipal un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure de la dette et une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport donne lieu à un débat et le conseil municipal doit en prendre acte par une délibération spécifique.

Le rapport doit être transmis au Préfet du département et au Président de l'Eurométropole de Strasbourg. Il doit en outre être publié.

Aussi, je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Vu la loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 107,

Vu l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales

Le Comité Directeur a émis un avis favorable, en date du 21 janvier 2019.

La Commission des Finances a émis un avis favorable, en date du 30 janvier 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

prend acte

- du débat sur les orientations budgétaires au titre de 2019 et du rapport sur les orientations budgétaires, ci-joint en annexe
- que le rapport doit être transmis au Préfet du département et au Président de l'Eurométropole de Strasbourg

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 11 FEV. 2019 et de la publication / notification le 12 FEV 2019

Le Maire,

MAIRIE DE BISCHHEIM 67800

POUR EXTRAIT CONFORME
BISCHHEIM LE 8 FEVRIER 2019
LE MAIRE
JEAN-LOUIS HOERLE
VICE-PRESIDENT DE L'EUROMETROPOLE

VILLE DE BISCHHEIM

RAPPORT SUR

LES ORIENTATIONS

BUDGETAIRES

2019

Pour mener à bien tous les projets, un temps de réflexion est nécessaire. Aussi, le législateur impose-t-il aux communes de plus de 3500 habitants d'organiser un débat d'orientation budgétaire, première étape du cycle budgétaire annuel.

Un débat obligatoire

La tenue du débat d'orientation est obligatoire dans les communes de plus de 3500 habitants (Article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, modifié par la loi N°2015-991 du 7 août 2015 – art 107). Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Une délibération sur le budget non précédée de ce débat est entachée d'illégalité et peut entraîner l'annulation du budget. Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif et ne peut pas être organisé au cours de la même séance que celui-ci.

Un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, sur la structure et la gestion de la dette doit être adressée aux conseillers municipaux au moins 5 jours avant la réunion du cónseil. Il doit comporter en outre une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le rapport doit être transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunal dont la commune est membre. Il fait également l'objet d'une publication.

Les objectifs du débat et du rapport d'orientation budgétaire (R.O.B.)

Il donne aux membres du conseil municipal la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité et sur les axes majeurs de sa politique générale. Par conséquent, il est dans la logique d'un tel débat de permettre à l'assemblée délibérante :

-d'être informée sur l'état de la situation financière de la collectivité, telle qu'elle résulte de l'évolution passée ;

- d'être informée des principales contraintes, internes à la commune et externes à elle, qui pèsent sur la préparation du budget ;

-de discuter des priorités qui détermineront le contenu des dépenses et le niveau des recettes qui seront affichées dans le budget primitif, et qui constituent donc les orientations budgétaires.

Il est proposé d'examiner les aspects suivants, considérés comme obligatoires :

- des données sur le contexte économique et financier,
- une analyse de la situation financière propre de la collectivité,
- les perspectives pour l'année à venir, avec, éventuellement, des éléments de prévision pluriannuelle des investissements.

A. L'environnement économique et financier général

1. Conjoncture économique

a) *Produit intérieur brut :*

Après la stagnation de l'activité observée en 2015 (+1.2%) et 2016 (+1.1%) et une reprise en 2017 (+1.7%), l'économie française devrait continuer à croître de 1.5% en 2019 selon le gouvernement (LOF 2019), estimation confirmée par l'INSEE et l'OCDE.

b) *Inflation*

En France, après une inflation nulle en 2015 (+0%) très faible en 2016 (+0.2%), raisonnable en 2017 (+1%), la hausse des prix à la consommation devrait augmenter en 2019 d'environ + 1.2 % (estimation OCDE) contre 1,9% en 2018

c) *Consommation privée*

La consommation des ménages est estimée à +1,9% (contre +1.7% en 2018).

2. Evolution des taux d'intérêt

L'Euribor, qui est un des index de révision de nos prêts à taux variables, était resté de façon stable à des taux historiquement bas depuis 2009. Après un léger sursaut en 2011 aux environs de 1,4 %, cet index a baissé de façon très importante en 2012 pour atteindre un plancher à l'été 2016. Après avoir légèrement remonté ses taux à l'automne 2016, la BCE a rabaissé son taux en octobre et décembre 2017 (-0.381%). En 2018, les taux ont remonté, mais restent à des niveaux que l'on peut considérer comme très bas.

La situation économique tend à faire penser que les taux devraient se stabiliser et rester à des niveaux bas dans les mois qui viennent.

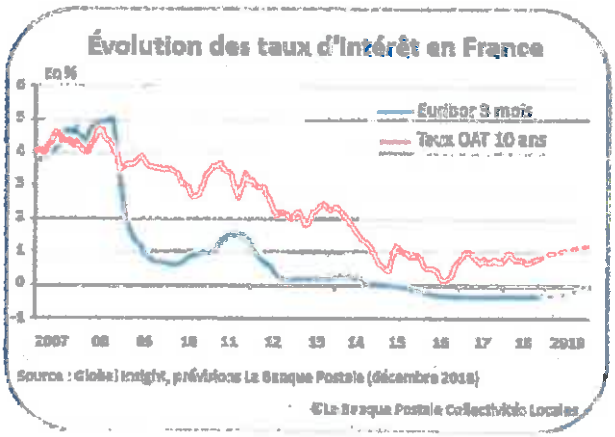

Taux d'intérêt (%)		2018e	2019p
Euribor 3 mois	Moyenne annuelle	-0,3	-0,2
	Fin d'année	-0,3	-0,1
OAT 10 ans	Moyenne annuelle	0,8	0,9
	Fin d'année	0,7	1,1

e : estimations p : prévisions © La Banque Postale Collectivités Locales
Source : Global Insight, prévisions La Banque Postale (décembre 2018)

NB : Euro Overnight Index Average (EONIA) : taux calculé par la BCE et diffusé par la FBE (Fédération Bancaire de l'Union Européenne). Il résulte de la moyenne pondérée de toutes les transactions au jour le jour de prêts non garantis réalisées par les banques retenues pour le calcul de l'euribor

3. La loi de finances pour 2019: principales mesures concernant les collectivités locales

Le projet de loi de finances pour 2019 s'inscrit dans la continuité de la loi de Finances 2018 tel qu'annoncé par le gouvernement en contrepartie des contrats financiers. Ainsi il n'est pas annoncé de changement majeur, mais des ajustements en vue de la loi dédiée à la réforme fiscale, attendue pour le printemps.

a) Les concours financiers de l'Etat et la pérennisation d'un pacte financier Etat/collectivité

Le principal outil de régulation de la dépense des collectivités territoriales a été mis en place en 2018 (art.29) : la contractualisation. Ainsi en contrepartie de la stabilité des dotations, l'Etat a imposé aux plus grandes collectivités un mécanisme de contractualisation, pouvant aboutir à des sanctions financières (jusqu'à 75% de l'écart constatée déduit des dotations). Plus que jamais, le contrôle de la section de fonctionnement doit apparaître comme une priorité des collectivités pour pouvoir continuer à fonctionner et à investir de façon pérenne. La Ville de Bischheim n'est pas concernée par la contractualisation.

Après 6 années de baisse des dotations, le montant de la DGF (art 77) est fixé à 26.9 milliards d'euros en 2018 contre 27.05 milliards en 2018. Cette baisse ne devrait pas impacter le bloc communal.
Par ailleurs, la DGF est abondée de 95 millions d'euros visant à financer la moitié de la progression de la péréquation verticale (dont 90 millions d'euros pour la DSU et DSR).
Ainsi, une certaine stabilité du montant total des dotations devrait être observée cette année, du fait du classement de Bischheim dans les communes éligibles à la Dotation de Solidarité Urbaine. (Article 250)
Malgré la stabilité des enveloppes des dotations, 45% des communes ont constaté une baisse de leurs dotations.
Enfin la dotation pour les titres sécurisés est revalorisée sur la base de 8 580 € par an et par station et majorée de 3550€ pour les stations ayant enregistré plus de 1875 demandes dans l'année N-1.

Globalement, les dotations de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements sont maintenues à un niveau élevé de 2,1 milliards d'euros dont 1.8 pour le bloc communal, hors FCTVA. Cette hausse est compensée par une baisse des crédits à la mission « Relations avec les collectivités territoriales », qui passe de 3.66 à 3.43 milliards d'euros.
Au niveau de l'investissement, le Fond de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) est maintenu sous l'appellation de DSIL (dotation de soutien à l'investissement local). Le seul changement est la modification de la population qui sert de référence. Par ailleurs, l'éligibilité à la Dotation des Equipements de Territoires Ruraux (DETR) est élargie aux EPCI et aux maîtres d'ouvrage par dérogation (art 259). En ce qui concerne la Dotation Politique de la Ville (DPV), les conditions d'éligibilité évoluent et le plafond du nombre de communes éligibles est supprimé (art 81 et 259).
L'automatisation du traitement du FCTVA sur la base des budgets dématérialisés est reportée à 2024.

b) Les mesures fiscales

Il est instauré à compter de 2018 un nouveau dégrèvement qui vise à dispenser de taxe d'habitation sur la résidence principale environ 80% des foyers d'ici 2020. Le mécanisme est progressif (abattement de 30% en 2018, de 65% en 2019 et 80% en 2020) et soumis à des conditions de ressources. (art 3 de la loi de Finances 2018)
L'Etat prendra en charge ces dégrèvements dans la limite des taux et des abattements en vigueur en 2017. Cette mesure est la première étape d'une réforme globale de la fiscalité locale attendue pour le printemps 2019.
L'exonération totale de TH pour les personnes de condition modeste est reconduite (art.15).

Après une revalorisation des bases foncières pour les propriétés bâties et non bâties par un coefficient forfaitaire de 2% inscrit dans la loi de finances 2018, les valeurs locatives vont augmenter de la même proportion en 2019.

c) Les autres dispositions

Le PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) reprend en 2019, et ce dès janvier 2019 en fonction des cadres d'emplois concernés. Par ailleurs, certains cadres d'emploi de catégorie B vont être reclassés en A (dont les Educateurs Jeunes Enfants). Ces obligations règlementaires devraient amener, hors GVT, une hausse mécanique des frais de personnel.

Les cotisations RH augmentent comme indiquées dans le tableau :

COTISATIONS	2018	2019
SMIC	9,88	10,03
PLAFOND SS	3311	3377
CSG DEDUCTIBLE		6,80%
CSG NON DEDUCTIBLE		2,40%
CNRACL RETRAITE	10,56%	10,83%
CDG	1,15%	1,20%

La cotisation CNFPT se maintient à 0,9% en 2019.

Par ailleurs, les décrets relatifs au RIFSEEP, refonte du système indemnitaire, sont parus pour un certain nombre de filières et d'autres sont en attente. La méthode retenue pour le calcul de ce régime indemnitaire, décidée au Conseil Municipal du 20 décembre 2018, aura un impact financier.

B. L'état des finances municipales à Bischheim en 2018

1. Situation financière globale

En 2018, Bischheim faisait partie des 8 communes de l'Eurométropole (sur 33) à avoir le produit des 3 taxes directes locales le plus faible. Son potentiel fiscal reste traditionnellement faible. Les finances communales sont, par conséquent, très sensibles aux apports extérieurs (dotations, subventions).

D'un autre côté, Bischheim compte une dette par habitant de 903.38 € (contre 938 € en 2017) à un niveau au-dessus de la moyenne départementale (559 € par habitant en 2017[1]) mais inférieure à la moyenne nationale (957 €/hab[2]). L'endettement devrait continuer à décroître sur les exercices 2019 et 2020 du fait de la forte maturité des projets de la commune, qui continue à emprunter moins qu'elle ne rembourse (1.783.752€ par an).

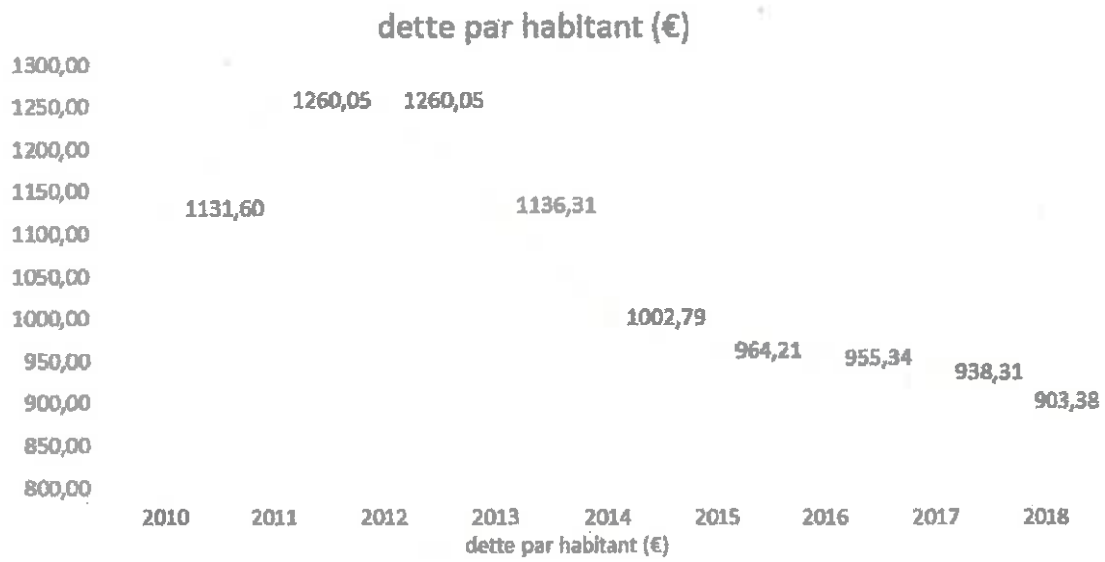

[1] Source : observatoire financier-Taelys
[2] Source : observatoire financier-Taelys

La Ville de Bischheim s'est désendettée de 20,17% depuis 2010. Sa capacité de désendettement est passée de 9,14 ans en 2010 à 5,4 ans en 2018. Le seuil considéré comme maximal pour une commune est de 10 à 11 ans.

Mais cette politique de désendettement n'a pas ralenti la concrétisation des projets stratégiques de la collectivité. Avec un niveau d'investissement en hausse par rapport à 2017 (6 077 110,76 € de dépenses réelles, soit 138.000 € de plus que l'an dernier), l'année 2018 se définit par la maturité des projets concentrés sur les travaux de l'Hôtel de Ville, l'aménagement des jardins familiaux, l'éclairage public, la modernisation des outils informatiques de la Ville et des établissements scolaires, sans oublier les dernières opérations de mandatement des opérations « Ecole République » et la phase 1 de l'accessibilité des bâtiments municipaux.

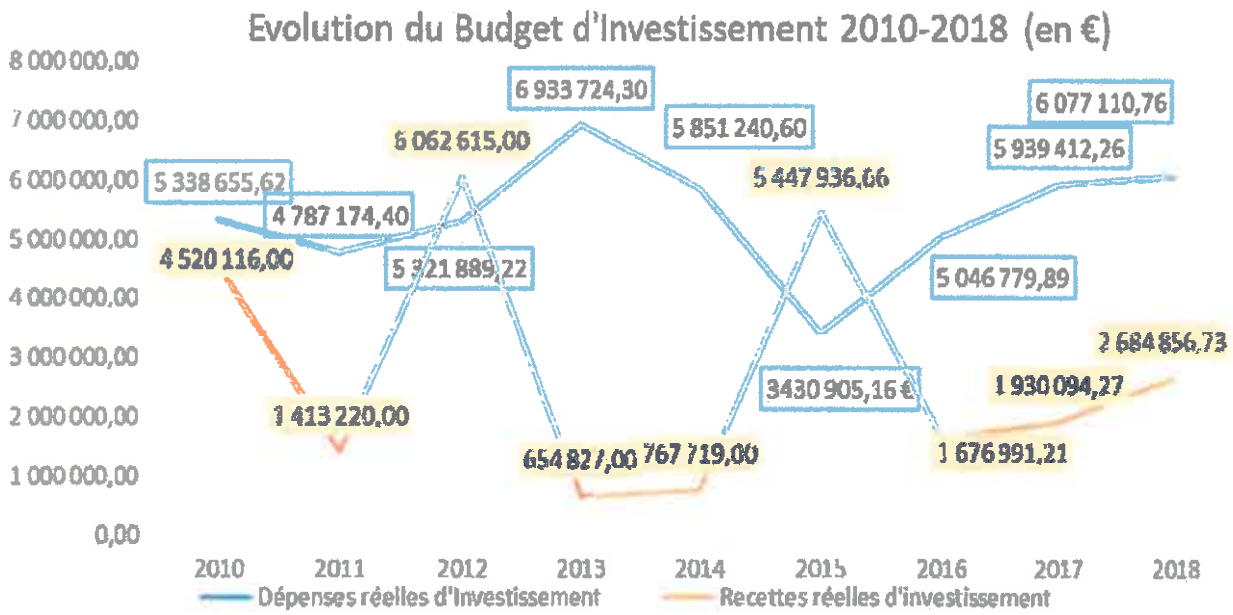

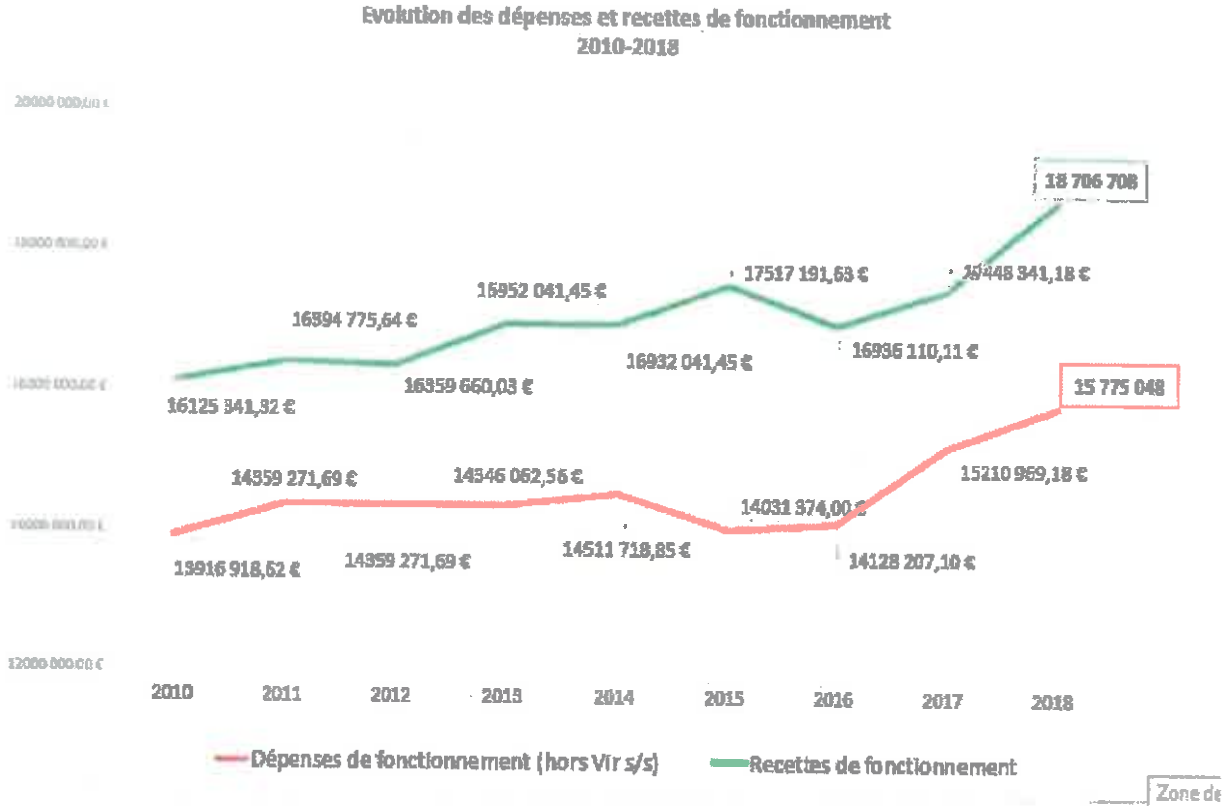

L'évolution de la section de fonctionnement s'améliore nettement avec une épargne brute de 15.67% contre 12.82% l'an dernier. Ainsi, l'objectif des 12% (seuil de sécurisation) est atteint et permet d'envisager des investissements et les charges induites sur la section de fonctionnment.

Cette amélioration s'explique par la baisse significative des frais de personnel (-228.436€), des charges immobilières (-104.776€), de la subvention CCAS (-100.000€) et des charges financières (-52.556€), cumulées à des recettes de fonctionnement en hausse, en particulier au niveau des impôts (+212.930€- effet base), des recettes du services (+32. 763€ pour le service de restauration scolaire et de périscolaire) et des remboursements liés aux contrats d'avenir et d'insertion (+160.621€). Par ailleurs, cette année, le budget est marqué par des cessions immobilières (+929.327€), qui augmentent de façon significative à la fois les dépenses et les recettes.

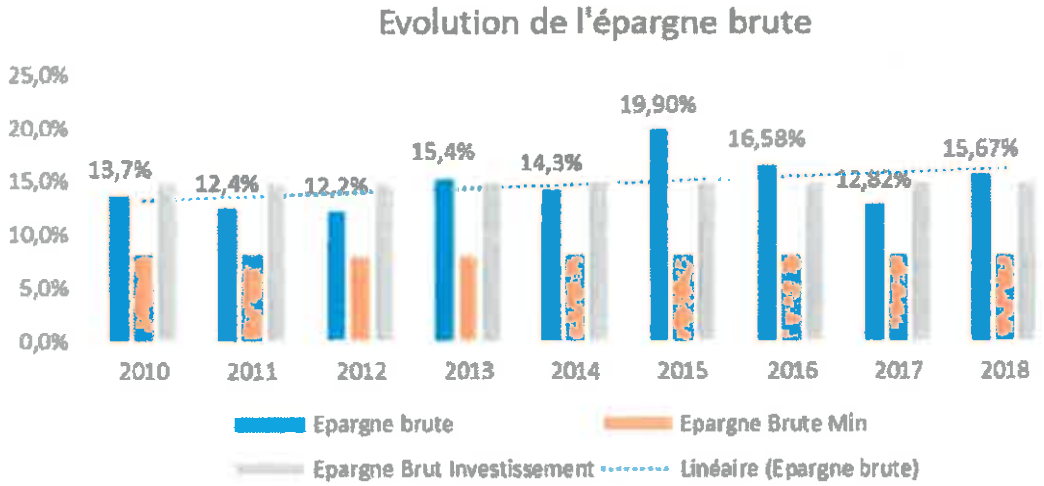

2. Gestion de trésorerie

Du fait des opérations programmées en 2018, le Conseil Municipal, par sa décision en date de décembre 2017, a autorisé le renouvellement d'une ligne de trésorerie pour un montant maximum de 900 000. La Ville n'a pas souscrit de ligne de trésorerie du fait du report de trésorerie sur l'exercice 2016 relatif à l'emprunt tardif.
Une même autorisation a été accordée pour l'exercice 2019. Du fait du versement de l'emprunt 2018 sur janvier 2019, le recours à cette ligne n'est pas certain.

3. Gestion de la dette

Le dernier emprunt ayant été contracté en 2018, la commune de Bischheim est dans une phase de désendettement, en empruntant moins que le montant des remboursements de capital. Tout contrat confondu, le capital restant dû à la fin 2018 s'élèvera à environ 15 846 182,64 millions d'euros.
12 des 13 emprunts de la Ville sont de type A1 selon la classification Gissler, c'est-à-dire des produits financiers basiques, et comprennent 7 prêts à taux fixe, 5 prêts à taux variable basé sur l'EURIBOR. Un seul produit, avec un capital restant dû de 1 222 185,92€€ est classé en B1.

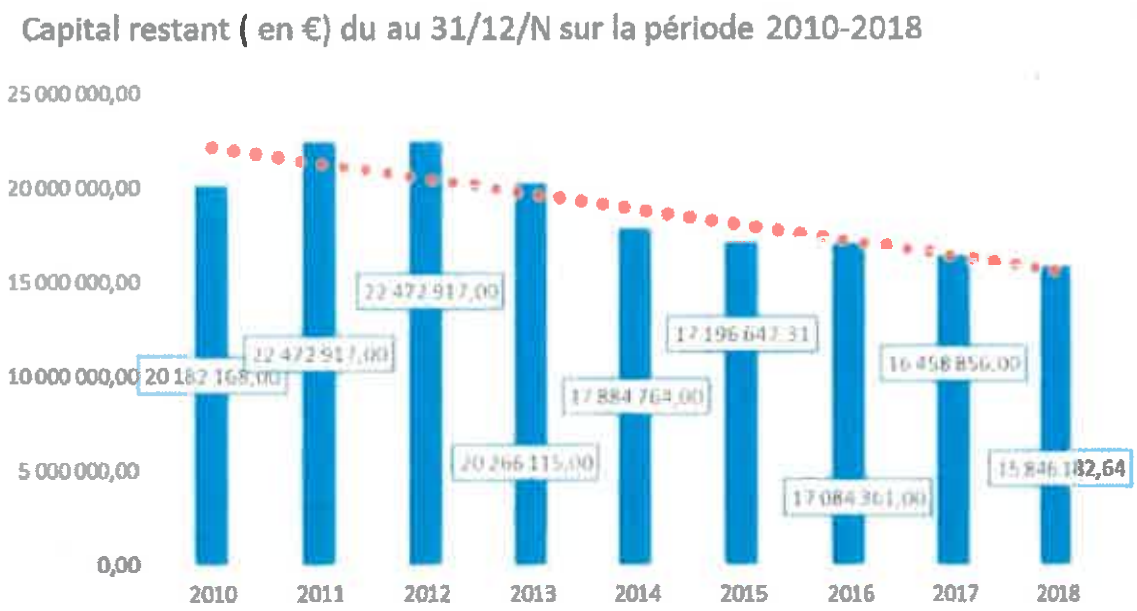

4. Le personnel communal en 2018

Au 31 décembre 2018, le personnel communal se compose de 235 agents représentant 175 « équivalent temps plein » dont 4 contrats aidés, 76% du personnel est composé d'agents titulaires.

Le temps de travail maximum est de 35 heures par semaine. Depuis le 1er janvier 2019, la Ville de Bischheim est en conformité sur ce point. Le régime de congés et de RTT est adapté en conséquence.

Outre un emploi fonctionnel (DGS), le personnel communal se répartit comme suit, emploi permanents et non permanents confondus :

- -Filière administrative : 52 agents (47 titulaires et 5 non titulaires)
- -Filière technique : 78 agents (77 titulaires+ 1 non-titulaire)
- -Filière sociale : 20 agents (tous titulaires)
- -Filière médico-sociale : 1 agent (titulaire)
- -Filière culturelle : 31 agents (21 titulaires et 10 non titulaires)
- -Filière animation : 44 agents (23 titulaires et 21 non titulaires)
- -Filière sportive : 1 agent (titulaire)
- -Filière police : 2 agents titulaires
- -Autre emplois (contrats aidés et contrats de droit privé) : 5 agents

La moyenne d'âge du personnel communal se situe à 44.7 ans.
Au 31 décembre 2018, 5 agents bénéficient d'un logement de fonction.

5. Evolution de la section de fonctionnement

a) Les recettes de fonctionnement

Les produits du domaine et des services (6.10 % des recettes de fonctionnement)

Même si une légère baisse est constatée (-1.63%) ces produits stagnent depuis 2010 du fait de la stabilisation des tarifs, qui évoluent à la marge depuis plusieurs années. Cette baisse se concentre sur 2 postes :

- Location des parkings et des salles (-18.73%. -52.863€)
- Récupération des charges locatives (-24%. -13.180€) qui seront à récupérer sur 2019

Les produits issus des services de restauration scolaires et périscolaires (+ 32.763€ soit +8.21%) et de la billetterie culturelle (+11.453€ soit +7.45%) sont en hausse.
Ces évolutions sont dues aux hausses d'effectifs, mais aussi à des meilleurs taux de recouvrement grâce au paiement en ligne de certains services.

- Les tarifs

En 2018, la grille tarifaire a été marquée par la loi MAPTAM relative au stationnement, et plus particulièrement par la mise à jour de tarifs de stationnement sur parking en voirie.
En ce qui concerne l'occupation du domaine public, les tarifs n'ont pas connu d'augmentation à l'exception du droit de stationnement pour taxis qui a augmenté de 7 €, passant de 378 € à 385 €. De même, les abonnements et prestations relatives à la bibliothèque, tout comme les insertions dans les Cahiers de Bischheim n'ont pas augmenté en 2018.
Les tarifs relatifs au cimetière connaissent des augmentations modérées, comprise entre 2 et 26 € (concession du columbarium pour 30 ans) sur l'ensemble des prestations. De même, les locations municipales relatives aux équipements sportifs ont également été légèrement réévaluées, avec des augmentations comprises entre 2 et 5 euros.
L'animation jeune propose également une revalorisation, comprise entre 1 et 30 € (séjour de 4/5 jours) sur l'ensemble de sa grille tarifaire.
Au niveau de la saison culturelle, les modifications sont limitées entre 1 et 4 € en fonction des prestations. Les locations de salles connaissent une hausse régulière mais modérée, car limitée à 10 € par tarif d'occupation. Enfin, les augmentations les plus importantes sont concentrées sur les recettes les moins usitées, c'est-à-dire sur la mise à disposition de personnel et de matériel.

- Les impôts et taxes

Le produit des impôts et taxes est en hausse (+2.58%) du fait de l'augmentation des bases en lien avec la dynamique immobilière de la Ville. Les compensations continuent d'augmenter (+10.000€) malgré la fin du phénomène de rattrapage issu de la loi de Finance 2018.

La dotation « Eurométropole de Strasbourg » est en baisse de 3%, soit -26.337 € et continuera de baisser sur l'exercice prochain du fait de l'intégration de communes supplémentaires dans l'Eurométropole de Strasbourg.

Si les recettes liées à la taxe additionnelle aux droits de mutation sont en baisse (-4.04%), elles restent à un niveau élevé, soit 462.255€. La taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) continue de progresser (+6.25%, soit 83.825,76€) et est supérieure aux prévisions budgétaires. La taxe sur l'électricité s'élève à 280.497€, malgré une baisse de -0.54%.

Les dotations et participations (26.96% des recettes de fonctionnement)

Depuis l'éligibilité de la Ville à la DPV en 2017 et du fait de la stabilité financière des dotations de l'Etat, ce poste se stabilise (+0.77%).

- **Les dotations issues de l'Etat**

Pour la première année depuis 2014, une légère hausse des principales dotations est à noter, même si elle ne compense en rien les montants perdus sur la période :

	Montant 2014	Montant 2015	Montant 2016	Montant 2017	Montant 2018	Variation 2017/2018
DGF	2 847 181	2 490 997	2 106 997	1 885 217	2 074 725	+10.05%
DSU	1 793 470	2 159 100	2 478 137	2 654 270	2 538 063	-4.38%
DNP	235 269	258 685	232 772	217 529	209 298	-3.78%
Total	**4 875 920**	**4 908 782**	**4 817 906**	**4 757 016**	**4 822 086**	+1.37%

Ainsi depuis 2010, l'Etat a réduit de 1.048.983€ les montants versés au titre de la DGF pour la Ville de Bischheim, comme le montre le graphique ci-après.

Focus DGF :

- Les autres recettes (subvention, récupération de charges).

Cet exercice est marqué par une forte hausse des autres recettes (+390%), essentiellement du fait de cessions immobilières d'un montant de 929.327€. Si l'on exclut cette recette exceptionnelle, l'évolution de ce poste reste fortement positive (+43%), essentiellement grâce à la récupération de frais RH en lien avec les emplois aidés (type contrat d'avenir) pour un montant de +160.621€ contre 21.000€ en moyenne.

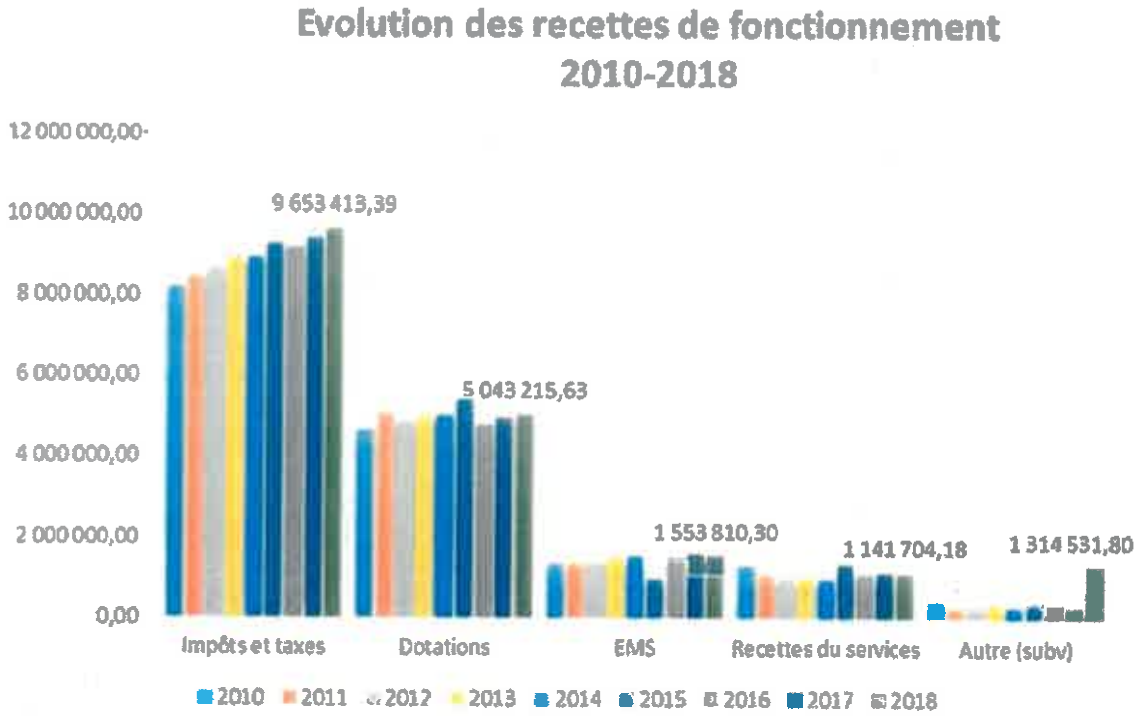

b) Les dépenses de fonctionnement

- Les charges à caractère général

Les charges à caractère général se stabilisent (-1%), avec des variations importantes selon les postes de dépense. Cette augmentation se concentre sur les postes suivants :

- Impôts et taxes (+6.57%) : ce poste est marqué par la fin de l'exonération sur la redevance sur les ordures ménagères, avec des augmentations progressives sur plusieurs exercices. Les autres taxes ou redevances restent stables. Néanmoins, la dynamique d'acquisitions immobilières suppose des augmentations sur ce poste.

- Les engagements contractuels (+91.000€) : Après la hausse de +46%, cette augmentation s'infléchie à +6,98%. Cette évolution est marquée par l'externalisation des prestations d'entretien (+120.000€) et la mise en place du marché « Horodateurs » (+30.000€ pour 2018). Les autres augmentations notables se concentrent sur la hausse des dépenses d'entretien des bâtiments (+25,20% soit 25 639€) et des abonnements internet (+11.505€ soit +13%) malgré des tarifs Telecom très avantageux. Ces augmentations sont contrebalancées par une stabilité du contrat relatif à la cantine scolaire, et ce malgré la hausse des effectifs scolaires (+1%) et des prestations revues à la baisse, en particulier sur l'entretien des véhicules (-65.000€), des travaux de peinture (-15.000€), les contrats de maintenance (-10.000€) et des recours à des intervenants mutualisés.

- Les loyers et charges locatives (-25,19% soit -104.776€) : la réduction de ce poste vient de la disparition des opérations de reprise en régie du parking Leclerc (pour rappel, 75.000€ en 2017) et l'arrêt de la location de places au parking du Cheval Blanc.

- Contrairement à 2017, les fluides augmentent de 2.38% malgré le groupement de commande avec l'EMS, et ce du fait de l'augmentation de 13% du gaz et limitée par la baisse de 7% de la consommation d'eau.

Enfin, les frais de communication et de représentation sont de nouveau en baisse de 10.63%.

- Les dépenses de personnel

Pour la première fois, la Ville connaît une baisse significative (-2.40% soit – 228.436€) de ses frais de personnel. Pour rappel, la progression avait déjà été limitée à 0.8% en 2017. Cette baisse s'explique par l'absence de revalorisation du point (PPCR gelé sur l'exercice 2018) et surtout par une gestion ciblée des remplacements avec un effort particulier sur les cadres d'emploi A et B.

La Ville a respecté ses engagements en termes de GVT (glissement vieillesse technicité), sans renoncer aux avancements de grade. En 2019, la mise en place du RIFSEEP, la reprise du PPCR dès janvier 2019, les reclassements de certains cadres d'emploi de B en A et les recrutements à venir supposeront de bien calibrer ce poste de dépenses.

- Les charges financières

Les charges financières continuent de baisser en 2018 (-19.79% soit -52 556,47€) du fait de taux d'intérêt historiquement bas et de la stratégie de la collectivité de stabiliser le niveau de la dette et sa volonté de désendettement. La Ville a contracté un emprunt de 1.200.000€ à 0.93% (taux fixe) sur 10 ans en 2018.

- Les autres dépenses

En ce qui concerne les autres charges, hors subvention (+74%) : l'augmentation s'explique essentiellement par les écritures liées aux cessions de terrains. Si l'on retraite ces données, ce poste est en baisse de -0.73%.

Les subventions versées par la ville sont en baisse par rapport à 2016 de -3.62%. En effet, l'exercice 2018 est marqué par un effort continu du CCAS pour une meilleure prise en charge des dépenses de fonctionnement accompagné du dynamisme sur la résidence Charles Huck, avec un taux de remplissage proche de 100%. Le CCAS bénéficie de partenariats pertinents avec les partenaires institutionnels (essentiellement, le contrat Enfance Jeunesse avec la CAF). Ainsi la subvention de fonctionnement a pu être revue à la baisse de 100.000 €. A noter que le poste « subvention aux écoles » est en hausse de plus de 8% (+42 413 €), montrant la volonté de la collectivité de soutenir les projets scolaires.

Le schéma ci-dessous récapitule l'évolution des dépenses de fonctionnement depuis 2010. Les montants indiqués sont les résultats provisoires (en attente des derniers rattachements) des principaux postes de dépenses de fonctionnement.

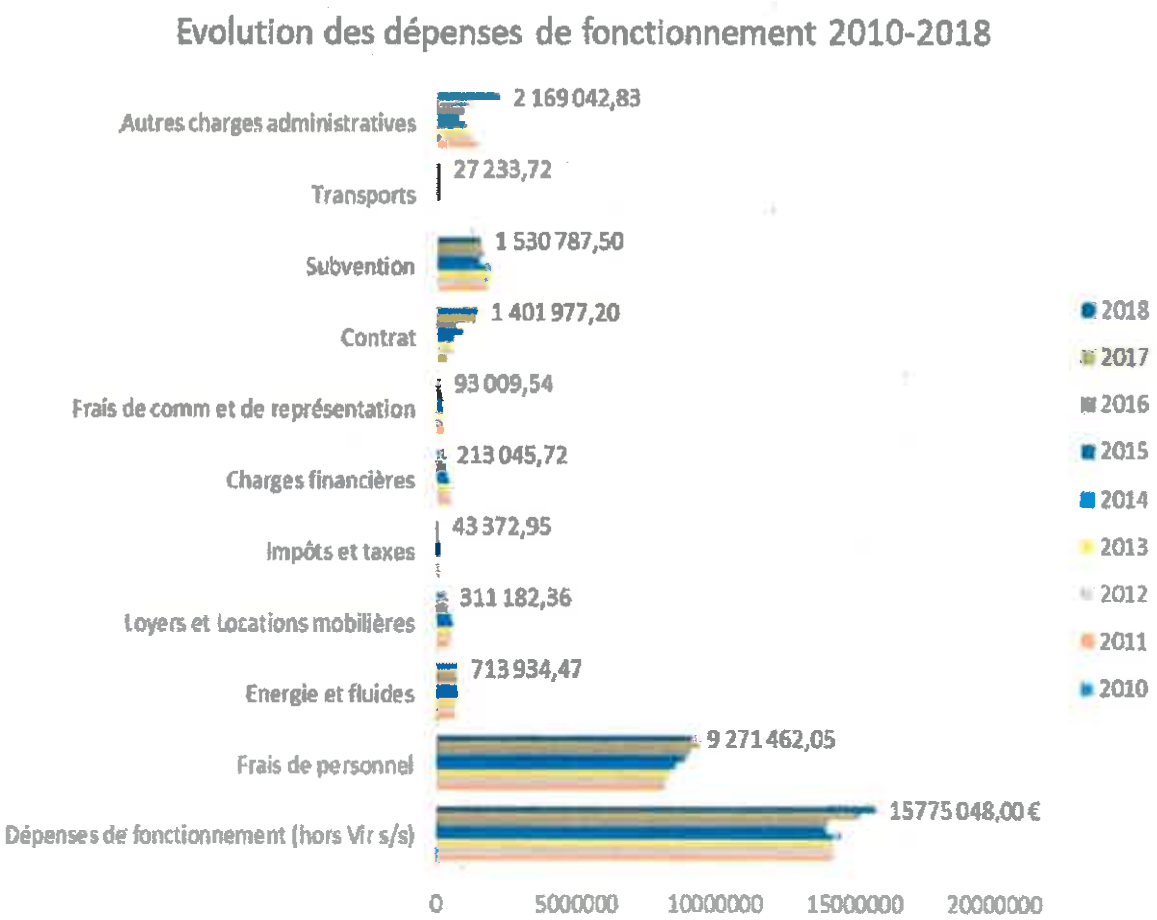

6. Evolution de la section d'investissement

a) Les recettes d'investissement

- Le FCTVA et la TA

Suite à une année plus importante en matière de dépenses d'investissement et une liste plus extensive des dépenses éligibles, le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) augmente logiquement par rapport à la somme reçue en 2017 (+38.2%), avec un montant de 550 496,71 €. La taxe d'aménagement, liée au dynamisme du marché immobilier, continue de progresser (+15.57% après son bond de +80% en 2017) avec un montant de 302.580 €.

- Les subventions d'investissement reçues

Les subventions, en particulier celles de l'Etat et essentiellement pour l'Hôtel de Ville, augmentent par rapport à l'exercice précédent, de 186% avec une augmentation d'environ 456 567,00 €. La dotation pour les quartiers de la Ville, sur sa partie investissement, permet également d'améliorer ce poste.

- L'appel à l'emprunt

Un emprunt de 1.200.000 € a été souscrit en 2018 à un taux fixe de 0.93% sur 10 ans. Grâce aux autres sources de financement et à un virement de section à section élevé, le recours à l'emprunt reste raisonnable et la Ville poursuit sa politique de désendettement.

Focus sur le virement à section à section sur la période 2010-2018

b) Les dépenses d'investissement

- L'amortissement des emprunts

En 2018, la ville de Bischheim aura remboursé environ 1 783 352,82 € de capital au titre des emprunts contractés.

Parmi les grandes dépenses d'investissement payées en 2018, on peut retrouver les priorités annoncées dans le programme pluriannuel d'investissement :

- Fin de l'opération Ecole république : 137.157€
- Travaux de l'opération Hôtel de Ville : 1.871.583€
- Mise en sécurité et entretien du patrimoine communal : 555.797€ (dont 230.000 € pour le parc des sports ,79.000 €pour l'accessibilité et 74.002€ pour les bâtiments scolaires et auditorium)
- Poursuite de la politique d'acquisition immobilière : 433 602€
- Travaux de l'opération jardins familiaux : 318.302€
- Modernisation informatique : 307.600€ (dont 66.000€ pour le BIM et 139 894€ pour les équipements informatiques des écoles)
- Aménagements extérieurs et qualité de vie : 204.693€ (dont 159.000€ pour le Parc Wodli)
- Poursuite de la modernisation de l'éclairage public et de l'enfouissement de réseaux : 195.00€
- Petit investissement et mobilier : 140.000€

C. Orientations budgétaires pour les exercices 2019-2020

L'exercice 2019 sera marqué par la fin des travaux de l'Hôtel de Ville et la mise en place du Guichet Unique.

Ainsi, faute d'année de référence, le budget 2019 se basera sur un scenario d'estimation dont les modalités seront détaillées plus précisément dans la partie prospective. Néanmoins, même si la collectivité s'engage à faire le maximum pour que l'intégration des services dans ce nouveau bâtiment se fasse à enveloppe constante (la mutualisation de services sur un même site devant compenser les coûts des nouveaux équipements et les déménagements), une marge de sécurité sera à prévoir dans le budget 2019.

Par ailleurs, afin d'offrir un Guichet Unique rassemblant le plus grand nombre de prestation le transfert de la compétence « Petite Enfance » du CCAS à la Ville est prévu à compter du 1er juin 2019. Ce transfert, en cours de chiffrage, sera pris en compte, essentiellement par une augmentation du poste « Ressources Humaines » et par une baisse équivalente du poste « Subvention ». Ainsi le budget 2019 supposera des modifications majeures avec la création d'une nouvelle fonction « 925-Famille » dédiée à ce transfert.

1. Les dépenses de fonctionnement en 2019

- Les charges à caractère général

La maîtrise des charges courantes devra se poursuivre et la recherche d'économies est un objectif du Guichet Unique.

Néanmoins, de grands postes de dépenses sont de plus en plus difficilement compressibles. Les dépenses en matière d'énergie restent soumises aux variations des marchés et aux décisions gouvernementales.
Les dépenses en lien avec les déménagements supposent des frais incompressibles, même si certains postes comme les contrats de télécommunication devraient baisser en même temps que la centralisation des services sur un site unique.

- Les dépenses de personnel

Ces dépenses seront soumises à un objectif de maîtrise en 2019 dans un environnement législatif très contraint. La reprise de la revalorisation des carrières va amener une hausse mécanique sur ce poste éventuellement accompagnée d'une révision du point d'indice. De surcroît, la mise en place du RIFSEEP, dès la paie de mars et le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) auront un impact sur les dépenses de personnel, même si la Collectivité a toujours tenu ses engagements en la matière. Les cotisations patronales continuent d'augmenter, comme indiqué dans la première partie du rapport.
Par ailleurs, le transfert du CCAS va amener le transfert d'environ 70 agents sur le budget « Ressources Humaines » de la Ville. Cette augmentation des frais de personnel devrait être compensée par la baisse de la subvention à cet établissement public.
Il y a 3 départs en retraite prévus en 2019 sur l'exercice ce qui devrait permettre de financer une partie du GVT.
Par ailleurs, la gestion ciblée des remplacements, en particulier sur les catégories A et B, a permis des économies sur ce poste. Les recrutements en cours seront pris en considération dans l'élaboration du budget 2019.
L'attention est portée sur le fait que le non-remplacement des départs n'est pas toujours compatible avec des obligations règlementaires, comme c'est le cas pour les structures à encadrement règlementé comme la petite enfance.

- Les charges financières

Du fait du désendettement de la Ville, ce poste devrait être stable, sauf en cas d'augmentation importante et continue des taux de référence. L'emprunt 2019 devant se limiter à 1.700.000€, le désendettement devrait se poursuivre sur l'exercice 2019.

- Les autres dépenses

L'enveloppe allouée aux subventions devrait baisser du fait du transfert de la Petite Enfance du CCAS vers la Ville. Pour les autres associations, le montant devrait être stabilisé ou ajusté à la marge en fonction des priorités de la collectivité.

2. Les recettes de fonctionnement en 2019

- Les impôts et taxes

La revalorisation des taux d'imposition (TH, TFB, TFNB) n'est pas prévue en 2019 et la hausse des valeurs locatives devrait être de l'ordre de 2%. (PLF 2019). La réforme globale sur la fiscalité locale annoncée par le gouvernement, en particulier sur la taxe d'habitation, laisse planer des incertitudes sur ce poste de recettes.

Les compensations, importantes pour la Ville de Bischheim, devraient se stabiliser, au niveau de 2018 et il est appelé à une grande prudence sur ce poste de recettes. Le gouvernement s'est engagé à des précisions dès le printemps 2019.
Enfin, le produit des taxes additionnelles de droits de mutation sera à considérer comme stable.

- *Les dotations et participations*

La baisse des dotations de l'Etat est ralentie par rapport aux autres exercices au niveau de 2018. Néanmoins, la méthode de calcul amènera de façon probable une baisse pour 2018 pour la majorité des communes.
Sur la base de 2018, La Dotation Générale de Fonctionnement (DGF) pourrait augmenter pour atteindre 2.283.234 € (+10.05% sur la base de 2018).

La Dotation Nationale de Péréquation (DNP) pourrait être de 201.386€ (-3.78% par rapport à 2017). L'évolution de la DSU est plus difficile à chiffrer. Néanmoins, son évolution devrait être négative car basée sur des conditions de péréquation. Pour rappel, la Ville de Bischheim est classée au 162ème rang dans la liste des communes cibles de la DSU. Nous proposons une estimation à 2.426.895€ (-4.38% sur la base de 2018).
Les allocations compensatrices de la fiscalité directe locale devraient se stabiliser au même niveau que 2018.
La dotation de l'Eurométropole de Strasbourg va continuer de diminuer, comme ce fut le cas en 2018. Cette baisse est d'environ 25.000€/an sur 9 ans.

- *Les autres recettes*

Il n'est pas prévu de transfert de compétence vers ou de l'Eurométropole. Il est proposé de considérer ce poste de recettes comme stable.

- *Les tarifs municipaux*

Les tarifs relatifs à l'occupation du domaine public, en particulier l'utilisation de la voie publique et le marché restent au même niveau que 2018. Il en est de même pour les grilles tarifaires de la bibliothèque, de la saison culturelle et du cimetière.

Des augmentations comprises entre 0.10€ à 3€ sont à noter pour les droits de place pour vente ou déballage, vente de fleurs et de sapins de Noël, ainsi que pour les expositions de voitures neuves et le Messti.
Les locations des locaux communaux, aussi bien sportifs que salles des fêtes ainsi que les mises à disposition de personnel et de matériel vont également faire l'objet d'une revalorisation pour l'exercice 2019.

Enfin, la grille tarifaire des animations a été harmonisée entre les différents services proposant ces prestations. Ainsi, le mode de facturation a été intégralement revu, avec la mise en compte de la notion de « famille » et la mise en place d'une dégressivité y afférant.

3. Le programme d'investissement pour 2019-2020

Après une année 2018 marquée par le déploiement du projet Hôtel de Ville, 2019 s'annonce comme le millésime de la maturation des grands projets communaux tels qu'exprimés depuis le début du mandat.

Les grands axes de cette année seront :

- La fin des travaux liés à l'extension de l'Hôtel de Ville
- La poursuite du programme d'entretien et d'accessibilité des bâtiments communaux
- L'amélioration des aménagements des espaces extérieurs et jardins familiaux
- La poursuite du programme de modernisation de l'éclairage public
- La poursuite de la mise en œuvre de la dématérialisation dans les procédures RH et comptables
- Les acquisitions immobilières.

A cela s'ajouteront des crédits pour l'acquisition de matériels divers pour les écoles et les services municipaux, ainsi que différents travaux de gros entretien du patrimoine communal.

NB : Il conviendra d'y ajouter les reports des travaux votés en 2018 ainsi que le remboursement en capital des emprunts antérieurs.

Les années 2019 et 2020 seront fortement impactées par la poursuite des travaux d'accessibilité, d'amélioration du cadre de vie, la poursuite des procédures dématérialisées et le projet de Guichet Unique.

4. Le financement des investissements 2019

En 2019, une part importante du financement des investissements pourra être assurée par l'autofinancement, et un emprunt sera limité à 1.700.000€. L'estimation sera affinée au niveau du vote du budget prévu en avril 2019.

De plus, le FCTVA devrait augmenter puisque les dépenses d'investissement 2019 seront proches de celles votées en 2018.

Par ailleurs, les recettes au niveau des cessions immobilières seront moindres qu'en 2018.

Enfin, des subventions d'investissement sont possibles de la part de nos partenaires financiers selon le type de dépenses qui seront réalisées.

5. Prévision d'évolution de la dette

L'évolution de la dette aura pour objectif de maintenir le niveau d'endettement à moins de 1000 € par habitant, avec une durée d'extinction inférieure à 10 ans. Ces objectifs seront atteints si les emprunts sont limités à 1.700.000 € par an sur les exercices 2019 et 2020. Si tel est le cas, le graphique ci-après, montre l'évolution prévisionnelle du capital restant et de la dette par habitant.

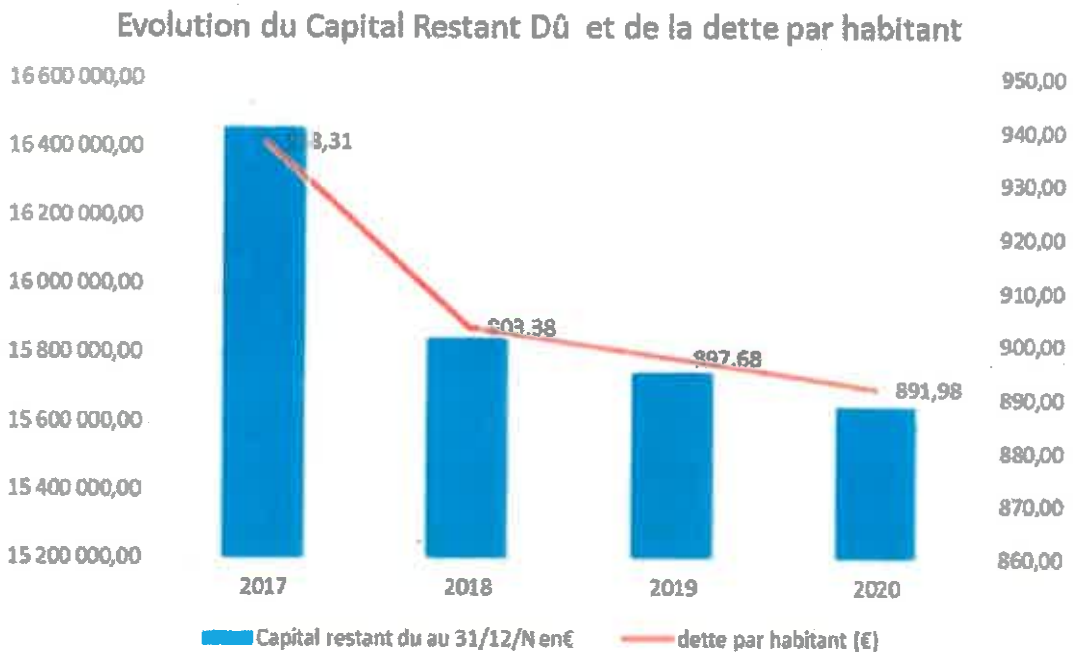

6. Prévision d'évolution de la section de fonctionnement 2019-2020

Les hypothèses d'évolution de la section de fonctionnement pour les deux prochaines années reposent sur plusieurs postulats :

- La stabilité des taux des trois taxes locales (TH, TF, TFNB) est limitée à un effet base d'environ 2 % / an. L'hypothèse est une compensation intégrale, telle qu'annoncée par le gouvernement, de la réforme de la fiscalité locale.
- Le recours à l'emprunt dans les conditions énoncées ci-dessus jusqu'en 2020
- Le remboursement des intérêts des emprunts limité à son niveau de 2018
- La stabilisation des dotations de l'Etat à partir de 2019 à un niveau équivalent à 2018 après une forte baisse de 2014 à 2017.
- Le maintien des autres recettes de fonctionnement à leur niveau actuel, sauf celles issues de l'EMS dont la baisse est chiffrée à 3 % / an.
- Une hausse des charges contractuelles de 7% pour l'année 2019 et 5 % pour l'année 2020. Cette hausse s'explique par l'augmentation continue de ce poste depuis plusieurs exercices et par l'intégration de nouveaux équipements informatiques ou matériels (type ascenseurs).

- Du fait des évolutions des tarifs de l'énergie, il est également proposé une hausse de 4% sur ce poste pour les 2 exercices.
- Le remplacement ciblé des départs de personnel communal jusqu'en 2020 (réorganisation / mutualisation des services), sauf dans les situations d'encadrement réglementé ou par nécessité absolue de service. Du fait du transfert « Petite Enfance » il est proposé une hausse en cours de chiffrage de ce poste, à laquelle est rajoutée une hausse de 2% pour l'exercice 2019 et de 1.5% pour 2020, à la vue des départs prévisionnels à la retraite sur cet exercice.
- Il est prévu une baisse en cours de chiffrage sur le poste « subvention – CCAS » en contrepartie du transfert de la Petite Enfance.
- Il n'est pas prévu de cession immobilière.
- La maîtrise des autres dépenses, ainsi qu'une inflation modérée.

La Ville de Bischheim poursuit une politique de maîtrise des coûts de fonctionnement, avec un objectif de maintenir un niveau d'autofinancement avec un taux d'épargne brute au moins égale à 12%. Cet objectif paraît raisonnable car la hausse des dépenses de fonctionnement a été limitée à +1.62% par an en moyenne sur la période 2010-2018 alors que les recettes ont progressé de +1.92% par an en moyenne sur la même période. De même, la sécurisation de l'épargne brute a été maintenue à des niveaux supérieurs sur l'ensemble des exercice de la même période.

Le graphique ci-après propose l'évolution prévisionnelle de la section de fonctionnement sur les exercices 2019 et 2020.

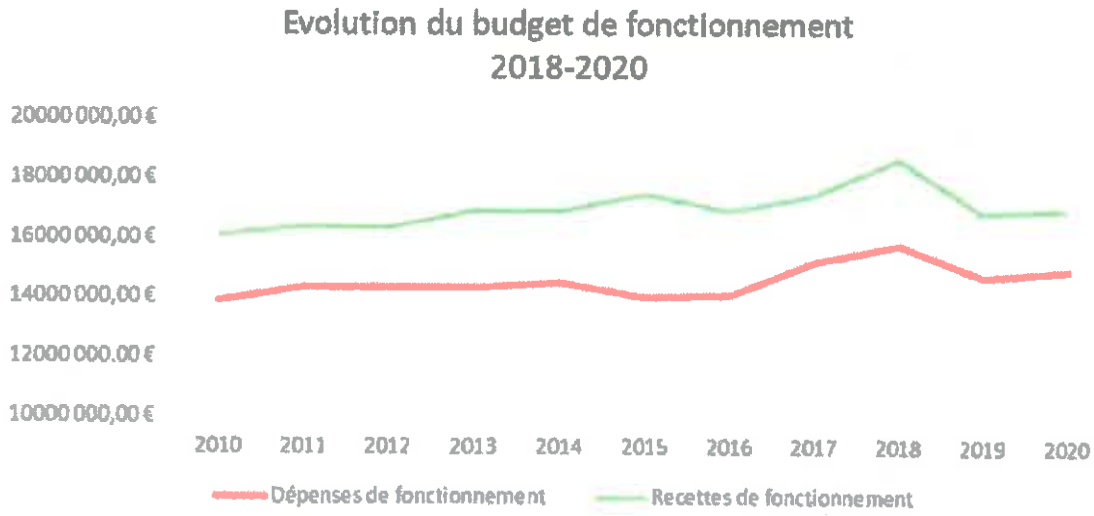

Les graphiques ci-après présentent l'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement par catégorie pour les exercices 2019 et 2020.

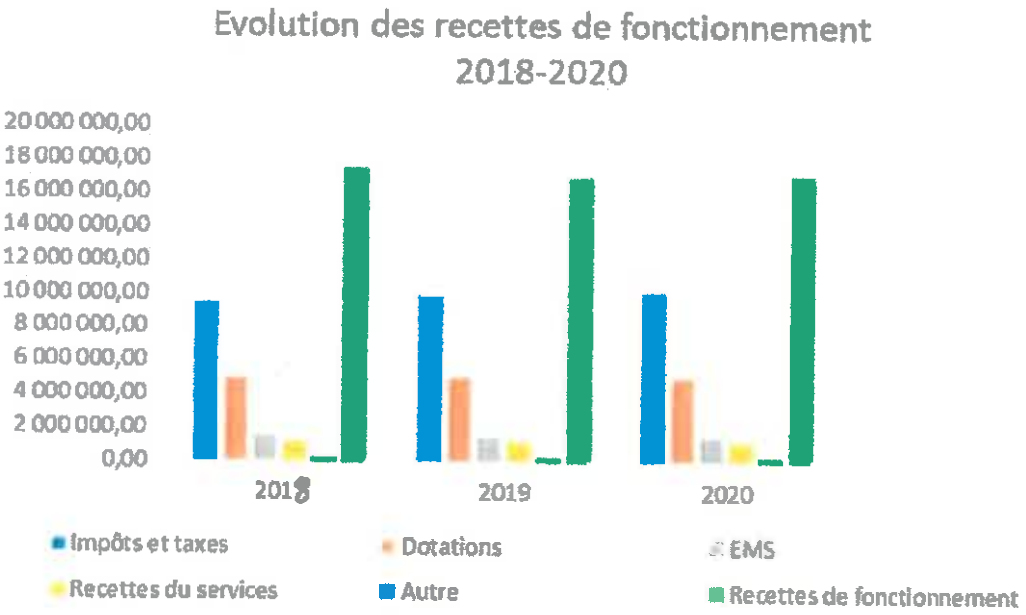

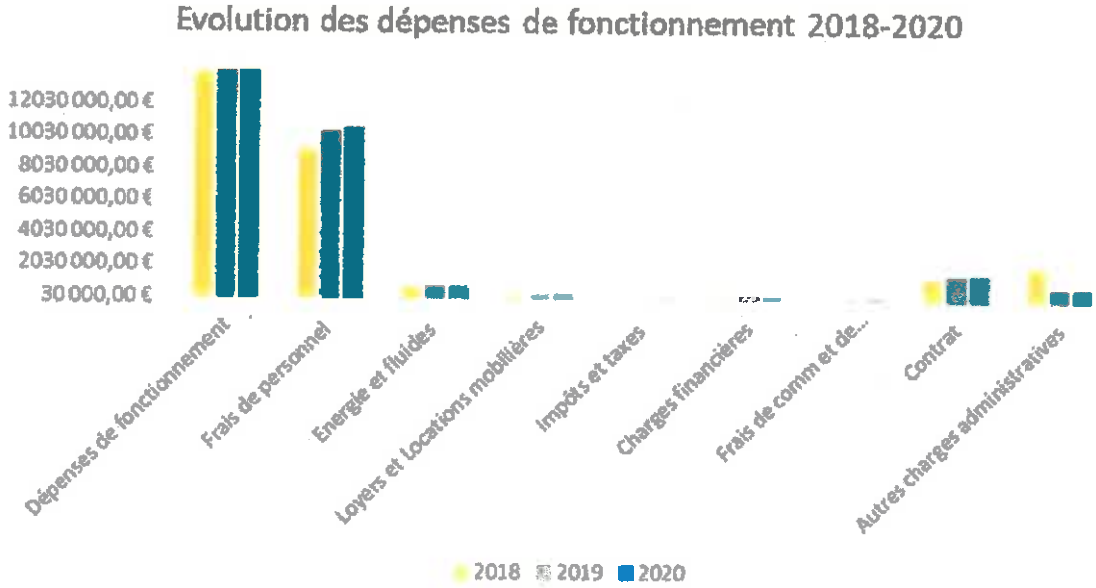

Ces prévisions permettent d'en déduire un maintien de l'épargne brute à 12%, nécessaire pour assurer l'équilibre de la section de fonctionnement et la pérenité des investissements.

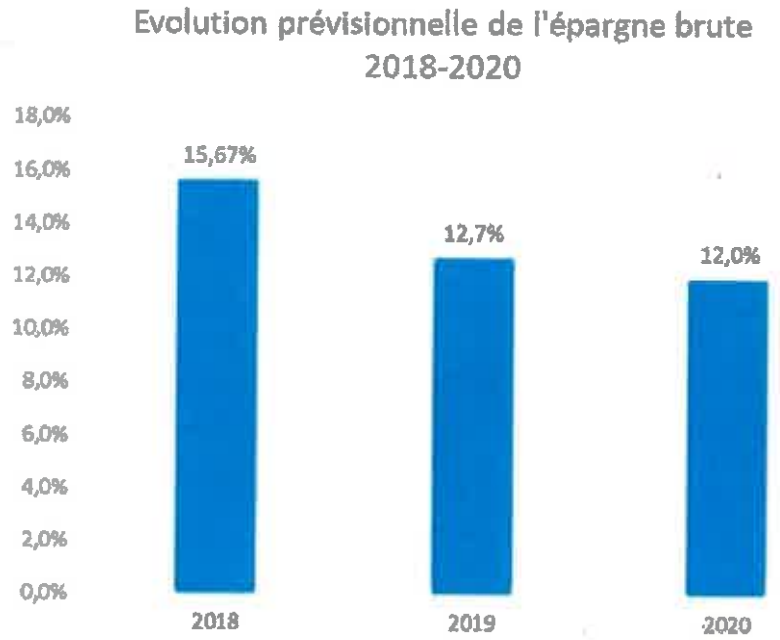

7. Programme pluriannuel d'investissement 2019-2020

Conformément aux engagements pris par la municipalité, et grâce à la gestion rigoureuse de nos finances, l'ensemble des investissements structurants pourra être réalisé au cours de ce mandat.

Au titre de ces derniers, les années à venir verront notamment et successivement la réalisation des programmes suivants :

- Investissements courants (estimés à 600-800,000€/an)
- Mise en Accessibilité AD'HAP (302.000€ sur la période 2019-2021)
  Dématérialisation et Informatisation des services (390.000 € pour 2019 et 150.000€ pour 2020)
- Rénovation de l'éclairage public (450.000 € pour 2019 et 300.000 € pour 2020)
- Acquisitions Immobilières (760.000 € pour 2019 et 400.000 € pour 2020 hors nouvelles opportunités)
- Projet de Guichet Unique (estimé à 5 300 000 €) avec un détail prévisionnel :
  - 1.130.000 € sur la période 2019-2020

Le financement de ces investissements nécessitera un recours à l'emprunt car les capacités d'épargne brute futures devraient diminuer dans les exercices précédents comme évoqué précédemment. Afin de garantir un niveau d'endettement inférieur à 1000 €/an/hab, avec un remboursement de capital d'environ de 1.800.000 €/an, le montant total des emprunts devra être aux alentours de 3.400.000 € sur la période 2019-2020.